

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 43 (1963)
Heft: 2: L'avenir de l'entreprise

Rubrik: La vie économique en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie économique en France

Les prix

Au mois d'avril, l'indice des prix de gros a été stable tandis que celui des prix de détail a monté.

L'indice général des prix de gros est resté au niveau antérieur de 192,4.

L'indice des produits industriels a gagné six dixièmes de point (+ 0,3 %), des hausses ont eu lieu sur les métaux non ferreux et surtout les textiles manufacturés, des baisses ont affecté les cuirs bruts (- 15 %), certains produits d'extraction et le caoutchouc.

L'indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne (250 articles) accuse en avril une hausse de 0,4 % qui est imputable à celle des services et des produits de chauffage. Le groupe des aliments a été assez stable.

Ainsi que l'a exposé le Ministre des Finances à l'Assemblée, la hausse des prix alimentaires correspond à une politique souhaitable de revalorisation des produits agricoles. Comme les prix des services suivent l'évolution des salaires, la stabilisation de la moyenne des prix doit être recherchée dans une baisse des produits industriels. C'est dans cet objet que le Gouvernement a bloqué, le 21 avril, les prix de quatre-vingts produits de consommation courante (articles de ménage, produits d'entretien, articles textiles, meubles, montres, petit outillage, lames de rasoir). En outre, des abaissements de droits de douane ont été décidés, dont l'un le 1^{er} mai, sur soixante articles ne fait d'ailleurs qu'anticiper sur la réduction qui doit avoir lieu le 1^{er} juillet. Le Ministre a enfin traité de la réforme des circuits de distribution et de son projet de réunir des assises nationales de commerce pour obtenir contractuellement des engagements concernant les prix, les taux de marque ou les conditions de vente, moyennant certains avantages fiscaux.

Salaires

L'indice des 179 articles a atteint en avril la cote de 134,60 en hausse de 0,91 % sur mars (133,38). Il a ainsi dépassé le seuil de déclenchement de la révision du S.M.I.G. qui est de 134,33 et un nouveau dépassement en mai entraînerait au 1^{er} juillet le relèvement du salaire minimum. Mais le Gouvernement a annoncé que le S.M.I.G. serait de toute façon révisé au 1^{er} juillet et le taux envisagé serait de 4 %.

D'après une communication du Ministre du Travail, la hausse des salaires dans le secteur privé a été de 1,8 % au cours du premier trimestre 1963. Cette hausse apparaît inférieure à celle des trimestres antérieurs.

Finances publiques

Le premier collectif budgétaire pour 1963 a été arrêté par le Gouvernement. Il comporte 2,31 milliards de crédits supplémentaires.

Le financement de ces nouvelles dépenses comporte : des abattements budgétaires à concurrence de 513 millions, des plus-values fiscales à concurrence de 774 millions, dont 549 sur les sociétés (notamment par une taxation des réserves), et 225 millions à provenir du rétablissement du demi-décime sur la surtaxe progressive.

De la sorte, l'impasse, qui était de 6,968 milliards, ne dépasse pas 7.050 milliards et demeure du même ordre de grandeur que précédemment.

Mais les majorations de tarifs des services publics (S.N.C.F. et électricité) doivent d'autre part procurer 400 millions qui s'ajouteront aux 100 millions d'économies et aux 990 millions de subventions pour équilibrer les hausses de rémunération dans les entreprises nationales.

Le Gouvernement a lancé le 20 mai un emprunt national de 4,25 % émis au pair et remboursable en quinze ans, avec des primes de 2,50 F pour 100 F entre la sixième et la dixième année et 5 F pour 100 F entre la onzième et la quinzième année. S'il n'est pas indexé, il comporte l'exonération fiscale de tout impôt sur le revenu, y compris la surtaxe progressive. Son montant était limité à 1 milliard de F.

L'emprunt a été couvert le jour même de l'émission et les demandes ont été très supérieures au montant offert.

Commerce et paiements extérieurs

Au mois d'avril, les importations de l'étranger ont encore été exceptionnellement élevées puisqu'elles ont atteint 3,10 milliards, chiffre légèrement supérieur à celui de mars (3,07 milliards) qui constituait un niveau record, et qu'elles dépassent de 40 % celles d'avril 1962 (2,28 milliards). Les exportations vers l'étranger sont également en progression à 2,81 milliards, contre 2,65 milliards en mars et 2,35 milliards en avril 1962.

La balance des échanges avec l'étranger laisse encore apparaître un déficit, mais celui-ci est de 0,29 milliard contre 0,42 milliard en mars et le taux de couverture des achats par les ventes a remonté de 86 % à 91 %. En avril 1962, ce taux était de 108 %.

Avec la zone franc, les importations et les exportations se sont équilibrées à 0,67 milliard.

La balance des paiements s'est soldée en avril par un excédent de 113,7 millions de dollars. Mais le remboursement anticipé d'une somme de 60,7 millions de dollars sur l'emprunt contracté en 1947 auprès de la B.I.R.D. par le Crédit National a réduit l'accroissement net des réserves de change à 53 millions de dollars. Au 1^{er} mai le total de ces réserves s'élevait à 4 050,5 millions de dollars.

Les résultats provisoires de la balance des paiements en 1962, d'après les indications du rapport annuel de la Banque de France, font ressortir un chiffre brut de recettes de 6 191 millions de F, contre 6 309 millions en 1961. La balance commerciale s'est traduite par un excédent de 2 350 millions de F (contre 2 060 en 1961). Le solde créditeur des services n'a par contre atteint que 1 430 millions de F (contre 2 310 en 1961) : la balance du tourisme n'a été créditrice que de 980 millions de F contre 1 070, celle des revenus de capitaux de 300 millions de F contre 340, celle des revenus du travail a été débitrice de 730 millions de F au lieu de 620. Les mouvements de capitaux privés ont laissé un solde positif de 1 390 millions de F (contre 1 400 millions en 1961) et les investissements publics ont nécessité une dépense de 220 millions de F (contre 160 millions en 1961).

Plus de la moitié des 6 191 millions de F de recettes — soit 3 362 millions de F — ont été consacrés à des remboursements de dettes normaux ou anticipés (contre 2 005 millions en 1961). L'augmentation nette des avoirs ressort ainsi en 1962 à 2 829 millions de F (contre 4 304 millions en 1961).